

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 25 octobre 2021 à 19h00 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et par visioconférence Zoom, et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité à compter de 19h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Bernard Vanasse Maire  
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent  
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe (en visioconférence Zoom)  
Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane  
Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook  
Benoît Bouthillette, conseiller du district Hatley  
Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE**

Est aussi présent :

Philippe De Courval, directeur général et secrétaire-trésorier

- 
1. **Ouverture de la séance**
  2. **Période de questions**
  3. **Adoption de l'ordre du jour**
  4. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**  
Aucun
  5. **Approbation des comptes**  
Aucun
  6. **Rapports des comités**  
Aucun
  7. **Rapport des activités des membres du conseil**  
Aucun
  8. **Sécurité publique**
    - 8.1 Formation de trois pompiers (Pompier 1)
    - 8.2 Achat d'un répéteur incendie
    - 8.3 Modification à la résolution 338-2021-10-07 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
  9. **Loisirs, culture et vie communautaire**  
Aucun
  10. **Mise en valeur du territoire**  
Aucun
  11. **Urbanisme**  
Aucun
  12. **Hygiène du milieu**  
Aucun
  13. **Travaux publics**  
Aucun
  14. **Développement économique**  
Aucun
  15. **Administration**
    - 15.1 **Trésorerie**  
Aucun
    - 15.2 **Greffe**  
Aucun
    - 15.3 **Direction générale**  
Aucun
  16. **Parole aux conseillers**
  17. **Période de questions**



**18. Levée de la séance**

-----



No de résolution  
ou annotation

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présente séance est présidée par le maire, M. Bernard Vanasse. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Philippe De Courval, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat de signification de la séance.

Les membres du Conseil qui étaient sur le territoire de la Municipalité au moment de l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal étant tous présents, renoncent audit avis.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la présente période de questions.

\_\_\_\_\_

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**384-2021-10-25**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance du conseil modifié comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)  
Aucun
5. Approbation des comptes  
Aucun
6. Rapports des comités  
Aucun
7. Rapport des activités des membres du conseil  
Aucun
8. Sécurité publique
  - 8.1 Formation de trois pompiers (Pompier 1)
  - 8.2 Achat d'un répéteur incendie
  - 8.3 Modification à la résolution 338-2021-10-07 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
9. Loisirs, culture et vie communautaire  
Aucun
10. Mise en valeur du territoire  
Aucun
11. Urbanisme  
Aucun
12. Hygiène du milieu  
Aucun
13. Travaux publics  
Aucun

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021

14. Développement économique

Aucun

15. Administration

15.1 Trésorerie

Aucun

15.2 Greffe

Aucun

15.3 Direction générale

Aucun

16. Parole aux conseillers

17. Période de questions

18. Levée de la séance

b. de garder l'ordre du jour ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**8.1 FORMATION DE TROIS POMPIERS (POMPIER 1)**

**385-2021-10-25**

**Considérant** que la résolution 303-2021-09-14 prévoyait la formation de deux pompiers;

**Considérant** que la formation « Pompier 1 » du pompier Jérémy Chouinard était prévue en 2022;

**Considérant** que des places se sont libérées dans une formation « Pompier 1 » en 2021;

**Considérant** que trois membres du Service sécurité incendie doivent suivre la formation « Pompier 1 » afin de respecter le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

**Considérant** que les candidats auront terminé leur période de probation respective au moment de débiter la formation, en respect au Recueil de gestion des ressources humaines;

**Considérant** que la formation « Pompier 1 » est la formation de base pour agir à titre de pompier dans les municipalités de moins de 25 000 habitants;

**Considérant** que seuls des pompiers formés peuvent être considérés dans le calcul de la force de frappe requise au Schéma de couverture de risques;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la formation « Pompier 1 » des pompiers David Gagnon, Émile Rivard et Jérémy Chouinard au coût de 11 400 \$ au net par le biais de la Régie incendie Memphrémagog-Est;
- b. que les deniers requis, pour un montant de 2 536 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service Incendie;
- c. que les deniers requis, pour un montant de 1 268 \$, soient puisés à même les le surplus non-affecté;
- d. que les deniers requis, pour un montant de 7 596 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2022 du service Incendie;
- e. que la résolution 303-2021-09-14 soit abrogée.





No de résolution  
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

## **8.2 ACHAT D'UN RÉPÉTEUR INCENDIE**

**386-2021-10-25**

**Considérant** qu'il y actuellement 6 pompiers du SSI qui demeurent à Coaticook;

**Considérant** que dans les 6 pompiers, le directeur ainsi qu'un lieutenant demeurent à Coaticook;

**Considérant** que les ondes radios du SSI de Compton ne sont pas adéquates, notamment dans les lieux de résidence des officiers, dans le centre-ville et en périphérie de Coaticook;

**Considérant** que les officiers du SSI doivent parler fréquemment sur les ondes radio pour connaître l'état de la situation ou donner des directives lors des interventions;

**Considérant** que les communications sont un aspect névralgique des interventions d'urgence;

**Considérant** que l'ajout d'un répéteur améliorerait grandement la qualité des ondes radios dans ce secteur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

### **IL EST RÉSOLU**

- a. de procéder à l'acquisition et l'installation d'un répéteur incendie par la compagnie Groupe CLR Communication Plus dans le bâtiment abritant la Résidence Boiscastel de Coaticook, et ce, dès l'adoption de la présente résolution pour un coût net de 6 473\$;
- b. que les deniers requis, pour un montant de 3 570 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2021;
- c. que les deniers requis, pour un montant de 2 903 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service Incendie.

Adoptée à l'unanimité

## **8.3 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 338-2021-10-07 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

**387-2021-10-25**

**Considérant** qu'une modification dans le nombre de pompiers à former pour le programme Pompier 1 figurant à la résolution 338-2021-10-07;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** de modifier l'avant dernier considérant de la résolution 338-2021-10-07 comme suit :

« Considérant que la Municipalité de Compton prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I, de 8 pompiers opérateurs d'autopompe, de 10 pompiers en désincarcération et d'un pompier officier non urbain, au cours de la prochaine année pour

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021**

répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire; »

Adoptée à l'unanimité

**16. PAROLE AUX CONSEILLERS**

Aucun commentaire

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la présente période de questions.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04.

\_\_\_\_\_  
Bernard Vanasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution  
ou annotation